

Paris, le 28 SEP. 2007

Madame le ministre,

Nous vous avons confié la tâche de mener une réflexion d'ensemble sur les réformes économiques à entreprendre pour que notre pays soit mieux armé dans la mondialisation.

La remise à plat des prélèvements obligatoires devra être au cœur de cette réflexion. Dans un monde ouvert, marqué par la mobilité accrue des hommes, des biens et des capitaux, la France ne peut plus demeurer figée dans une structure de prélèvements qui, pour l'essentiel, a peu changé depuis cinquante ans et constitue aujourd'hui, à certains égards, un handicap pour l'attractivité de notre territoire et la compétitivité de nos entreprises. Notre pays doit prendre des initiatives, y compris dans des domaines jugés difficiles, s'il veut restaurer durablement cette attractivité et cette compétitivité, et renouer ainsi avec une croissance forte et durable, seule à même de garantir à long terme la progression du pouvoir d'achat, la pérennité de notre système de protection sociale et la qualité de nos services publics.

Cet impératif appelle une action rapide et résolue, que nous avons engagée et à laquelle vous avez apporté une contribution décisive, notamment, en défendant devant le Parlement le projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat. Le projet de loi de finances pour 2008 constituera une nouvelle étape de la réforme de notre système fiscal. Avec la réforme du crédit d'impôt recherche, la création des jeunes entreprises universitaires et l'assouplissement du régime fiscal de la propriété intellectuelle, l'Etat s'impliquera davantage, au côté des entreprises, en faveur de la recherche et de l'innovation. Il agira aussi en faveur du travail et de l'accès à la propriété, notamment avec le doublement la première année du crédit d'impôt sur l'acquisition de la résidence principale. Il poursuivra enfin la modernisation de notre système fiscal en le rendant plus efficace et plus équitable.

*Madame Christine LAGARDE*  
*Ministre de l'économie, des finances et de l'emploi*

Toutefois, la mise en œuvre des priorités que nous avons fixées n'est pas seulement l'affaire de quelques mois. Ces priorités doivent être articulées dans une stratégie d'ensemble, inscrite dans le moyen terme. Une vision stratégique est indispensable pour que les prélèvements obligatoires ne soient plus un handicap pour nos entreprises et notre économie, et pour qu'ils contribuent à internaliser les effets externes liés notamment à l'environnement et à l'innovation. Elle est indispensable pour que la loi fiscale cesse d'être le reflet de priorités d'un jour et devienne à l'avenir plus simple, plus stable, plus prévisible, plus cohérente. Elle est cruciale, aussi, si nous voulons définir un système de prélèvements compatible avec cet impératif de moyen terme qu'est le rétablissement de l'équilibre de nos finances publiques. Elle est nécessaire, enfin, parce que la France doit agir avec constance dans le cadre des négociations européennes, dont l'échelle est aussi celle du moyen terme.

Tel est le sens de la revue générale des prélèvements obligatoires que nous vous avons demandé d'animer au cours des prochains mois. Cet exercice, qui devra déboucher au printemps 2008, comportera trois phases.

La première sera celle du diagnostic. Je souhaite que vous puissiez nous remettre à la fin de l'automne un document d'orientation qui identifiera les faiblesses du système actuel, hiérarchisera les enjeux de la revue générale des prélèvements obligatoires en privilégiant un champ large incluant l'ensemble des prélèvements sociaux et fiscaux, et proposera des orientations cohérentes avec les engagements pris par le Président de la République et par le Gouvernement.

Le deuxième temps de vos travaux sera celui de l'approfondissement. Sur la base des orientations qui auront été retenues par le Gouvernement, vous constituerez un ou plusieurs groupes de travail dont la mission sera d'approfondir l'étude de la faisabilité, des modalités et du calendrier des réformes envisagées.

Ces deux premières étapes de la RGPO devront être placées sous le signe de la concertation. En particulier, vous travaillerez en lien constant, au cours de chacune des phases de l'exercice, avec le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique. Vous étudierez avec le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales l'opportunité et la faisabilité d'une révision des valeurs locatives. Plus généralement, vous veillerez à associer aux réflexions, notamment dans le cadre du ou des groupes de travail que vous constituerez, la représentation nationale, les élus locaux, les partenaires sociaux, ainsi que des représentants des milieux économiques, des consommateurs, des experts, et plus généralement, l'ensemble des acteurs intéressés.

Enfin, la dernière phase sera celle de la synthèse et de la mise en cohérence. Avant l'été prochain, le gouvernement devra disposer d'une véritable stratégie pluriannuelle en matière de prélèvements obligatoires, assortie d'un calendrier décliné sur l'ensemble de la législature et accompagnée d'un descriptif précis des principales réformes envisagées.

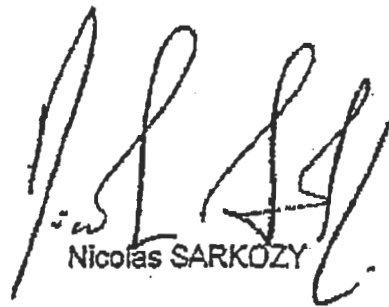
Cet exercice n'a pas vocation à se substituer aux initiatives prises jusqu'à présent, mais à les articuler et à les rassembler au sein d'un cadre cohérent. A ce titre, il devra notamment intégrer les résultats du Grenelle de l'environnement et respecter les orientations retenues par le Gouvernement en matière de trajectoire des finances publiques et de réduction des prélèvements obligatoires.

En donnant ainsi à tous les Français et à tous ceux qui veulent travailler, embaucher ou investir en France une vision claire de notre feuille de route pour rétablir la compétitivité de la France, nous ferons dans le domaine des prélèvements obligatoires un choix inédit : celui de la transparence, de la cohérence, de l'efficacité et de la responsabilité.

Nous vous prions d'agréer, Madame le ministre, l'expression de nos hommages respectueux.



François FILLON



Nicolas SARKOZY